
N° 1997-1832 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 14, rue Saint-Maximin, à l'angle de la rue des Tuiliers - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation du projet d'élargissement de la rue des Tuiliers à Lyon 3°, la Communauté urbaine va devoir acquérir une parcelle située à l'angle de cette voie et de la rue Saint-Maximin.

Il s'agit d'un terrain nu appartenant à la SCI 14, rue Saint-Maximin et cadastré sous le numéro 104 de la section BC pour une superficie de 219 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, l'achat par la Communauté urbaine du bien en cause, libre d'occupation, interviendrait aux conditions indiquées ci-après :

- 134 mètres carrés à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire délivré initialement le 19 décembre 1994 à la SA Bâtir sous le numéro 69 383 94 00530 puis transféré définitivement à la SCI 14, rue Saint-Maximin le 11 avril 1995 sous le numéro 69 383 95 00176,

- le surplus, soit 85 mètres carrés, à titre gracieux ;

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique destiné à permettre la régularisation de cette affaire ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire délivré initialement le 19 décembre 1994 à la SA Bâtir sous le numéro 69 383 94 00530 puis transféré définitivement à la SCI 14, rue Saint-Maximin le 11 avril 1995 sous le numéro 69 383 95 00176 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ledit compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,